L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JANVIER 1882. 55me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.]

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 7 JANVIER 1882

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Encan St Charles, dans le Entrepôt de l'Hôtel St Charles.

PAR LE SHERIF.—Plusieurs terrains de valeur avec bâtisses et améliorations sis dans le Premier District, dans les rues Duplantier, Baronne, etc. Pour plus de détails, voir aux annonces.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Magasins Nos 101 et 103 rue Gravier, entre Camp et Magazine. Magasins Nos 267, 269 et 271 rue South Rampart, coin Julia. Propriété et lot de terre rue Girod. Actions de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle Orléans.

PAR W. I. HODGSON.—Jolie résidence cottage, No 547 rue St-Claude, entre les rues Marigny et Mandeville. Un emplacement de choix pour bâtir, coin Robertson et Music.

Vente, à l'encan, de propriétés situées dans le troisième district.—M. W. I. Hodgson vend, à l'encan, aujourd'hui, à midi, au St-Charles Auction Exchange, pour le compte de la succession de John Clarisse, un lot "cottage" portant le No 547 de la rue St-Claude, entre les rues Mandeville et Marigny; un terrain situé au coin des rues Music et Robertson. Pour les détails, voir aux annonces.

Les travaux des deux sessions extraordinaires.

Les allocations, faites pendant la première session de la Législature convoquée en vertu de la constitution de 1879, expirant le 31 décembre 1881, aucun payement ne pouvant plus avoir lieu pour couvrir les dépenses du gouvernement après ce terme, et la seconde session de cette même Législature ne devant s'ouvrir que dans quatre mois, il est clair que l'administration du gouvernement de l'Etat, à bout de crédits législatifs ou officiels, aurait été forcée de se maintenir par elle-même et de ses propres forces, jusqu'au moment où la seconde session régulière eût renouvelé ces crédits pour l'année 1882. Les Législateurs de 1880 ne s'étaient pas aperçus de cette lacune, qui devait nécessairement résulter de l'imperfection de leur œuvre, autrement il leur eût été bien facile d'y pourvoir en votant des allocations pour deux années de suite et non pour une année et demie, car rien dans la Constitution ne s'opposait à ce que cela fût fait.

C'est pour obvier à cet inconvénient que le gouverneur McEnery avait convoqué la Législature en session extraordinaire, et, sous un rapport, la lacune a été comblée, mais, cependant, il reste un doute, et un doute fort sérieux, sur la valeur de ces derniers travaux législatifs. Il y avait trois lois à élaborer et à voter: premièrement, la loi du revenu direct proprement dit; secondement, la loi des patentes, et, en dernier lieu, la loi des allocations. La première a pour but de fixer un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane par des levées de taxes sur toutes propriétés non exemptées par la constitution, et par l'indication formelle des modes à suivre pour assesser les propriétés, percevoir les taxes et faire opérer les recouvrements. Cette première loi concerne l'estimation des propriétés foncières et des propriétés mobilières, ce qu'on appelle communément les biens réels et personnels. C'est uniquement une affaire d'assessement et de perception.

La seconde loi, en son ordre naturel, était la loi des patentes ou licences, pour établir un impôt annuel sur toutes les personnes ou associations de personnes et de corporations, poursuivant un commerce, une profession, vocation, métier ou affaires, moins les exemptions établies par les articles 206 et 207 de la constitution.

La troisième loi concernait les allocations à faire dans le but de couvrir les dépenses ordinaires du gouvernement, pour payer l'intérêt de la dette publique, pour soutenir les écoles publiques et pourvoir aux charités publiques dans l'Etat de la Louisiane.

Les deux premières lois se confondent et peuvent être toutes les deux appelées lois du revenu, parce que ce revenu se perçoit, tout à la fois, sur les propriétés foncières, sur les propriétés immobilières et sur les associations industrielles, professionnelles, vocationnelles ou métiers. Ces deux lois ont pour but de faire un revenu à l'Etat afin de couvrir ses dépenses de gouvernement et d'administration. Elles eussent donc dû passer les premières dans les délibérations des Chambres convoquées en session extraordinaire. On ne peut, en effet, savoir ce qu'on pourra dépenser sans savoir au juste, ou à peu près, du moins, les revenus qu'on pourra percevoir et dont on pourra disposer.

Pour cette fois, comme on était pressé, on n'a pas suivi cet ordre naturel; les trois bills ont été présentés en même temps, et il est arrivé qu'on a pu s'accorder très vite sur les dépenses, qu'on ne s'est pas accordé sur les revenus, et c'est le bill qui était le plus essentiel, qui devait passer le premier, qui n'a pas passé du tout—le bill du revenu.

La machine administrative ne sera pas enrayée pour cela, parce que l'ancienne loi, celle de 1880, tient bon et subsiste dans toute sa force, mais le revenu reste le même quand les dépenses ont augmenté. La loi du revenu restant la même, l'ancienne loi sur les allocations devrait être maintenue, car toute allocation qui n'a pas sa base sur la loi du revenu est nulle. Ici, il y a d'autant plus de raison de laisser de côté les allocations qui ont été faites en sus des allocations antérieures, que la loi du revenu de 1880 paraît être insuffisante et qu'il a été prouvé que l'Etat ne pouvait joindre les deux bouts.

La preuve de cette pénurie, c'est qu'on a discuté sur la quotité d'impôt qui serait allouée au service de la dette publique. La loi de 1880 allous trois mills pour payer l'intérêt des bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, conformément à l'ordonnance de la constitution relative à la dette d'Etat, et pour payer aussi [illegible] nouvelle émission de bons [illegible] les dits bons consolidés, [illegible] dite ordonnance, pourvu, [illegible], qu'il ne soit pas appliqué plus de [illegible]000 de la taxe d'intérêt ainsi [illegible] au paiement de l'intérêt dû sur les [illegible] consolidés, et pourvu, en outre, qu'[illegible] tant additionnel de la même [illegible] être appliqué au paiement d[illegible] augmenté provenant de [illegible] dite bons, ce montant ad[illegible] devant pas excéder la somme [illegible]0,000, et le surplus de la dite [illegible] être employé à l'établissement et au maintien des écoles publiques dans tout l'Etat.

La loi de finance de 1880 n'était donc conformée strictement à l'ordonnance constitutionnelle sur ce chapitre, mais l'échange des bons n'ayant eu lieu que dans une proportion infime, et la conversion offerte par la Convention aux porteurs de bons qui, moyennant une réduction légère de capital, préféreraient un intérêt de 4 à un intérêt de 2 et de 3 pour cent, semblant être repoussé par la masse des créanciers qui repoussent ainsi toute l'opération, c'est-à-dire toute réduction d'intérêt quelconque sur les bons d'Etat, les Chambres, extraordinairement convoquées, avaient pensé à appliquer un des trois mills aux dépenses généralisé de l'Etat et particulièrement au soutien des écoles publiques. Il y avait en cela de la logique à défaut de toute autre raison; il y avait même l'application d'un bon principe d'économie financière, mais il s'est élevé de telles protestations contre la réduction de la taxe spéciale d'intérêt, que les Chambres ont été obligées d'y renoncer. L'influence de ces protestations s'est fait sentir au moment du vote, et c'est à cette influence qu'il faut attribuer en partie le rejet de la loi.

Maintenant, que reste-t-il des travaux de ces deux sessions extraordinaires? Il reste la loi des patentes et la loi des allocations. Le bill des patentes eût augmenté de beaucoup les revenus de l'Etat, mais comme les patentes se payent plutôt dans les villes que dans les campagnes où l'industrie agricole, qui est exemptée de tout impôt de patente, règne en souveraine, on a réclamé, dans les villes, contre le bill, avec la même chaleur et la même énergie que contre le bill du revenu, et la plupart des clauses onéreuses qu'on y avait insérées en ont été élagguées ou, tout au moins, de beaucoup réduites. En sorte que ce fameux bill des patentes, qui devait fournir à l'Etat un revenu additionnel très sérieux, ne figure plus dans le code fiscal de l'Etat que comme une seconde édition du bill de 1880 non revu et non augmenté.

Le bill des allocations est donc le seul qui soit resté debout, c'est-à-dire le seul qui ait fourni sa carrière en devenant loi, presque sans amendement. Ce résultat est facile à comprendre. Le bill des allocations est un bill de dépenses, et comme on ne sait sur quel intérêt portera le poids des augmentations, s'il y en a, on ne réclame pas. Mais en bonne règle, et en règle de droit, le bill du revenu ayant été repoussé, et le bill des patentes étant resté à peu près le même, toutes les allocations votées, en sus des allocations insérées dans la loi de 1880, devraient être considérées comme nulles et non avenues. Il y aurait en cela de la logique et de la raison. Il ne faut pas s'engager dans des frais qu'on ne pourra pas payer.

Il est évident que, pendant le cours de ces deux sessions extraordinaires, un cauchemar très lourd a pesé sur l'esprit de nos législateurs, et ce cauchemar était le projet de bureau d'égalisation introduit dans le bill du revenu, et repoussé presque universellement dans les campagnes. Nous n'avons jamais approuvé cette mesure nous-mêmes, et nous n'avons pas à regretter qu'elle ait échoué. Ce bureau d'égalisation n'eût pas offert plus de garanties aux contribuables que le mode d'assessement actuel. Seulement, nous aurions désiré qu'on eut établit une pénalité contre les assesseurs qui ne remplissent pas consciencieusement leurs devoirs, et cela eût suffi, sans compter que cette garantie n'eût pas coûté une piastre à l'Etat. En résumé, les fonctionnaires de l'Etat seront payés. Voilà tout le bénéfice des deux sessions.

Chemin de fer de New York, Texas et Mexique.—Nous avons reçu de M. C. Bacarisse une brochure contenant des renseignements précieux sur l'Etat du Texas, sur la colonisation en cet Etat, et sur le chemin de fer de Richmond à Brownsville, entrepris par le comte Joseph Telfener, avec l'intention de pousser la ligne jusqu'à Tampico. Ce chemin longera les bords du golfe du Mexique sur les côtes du Texas; il traversera les comtés les plus riches et desservira un grand nombre de ports naturels, à peine connus aujourd'hui, mais qui cependant sont fréquentés avec grand profit par les steamers de la compagnie Morgan qui en apprécie beaucoup la valeur. Cette brochure a beaucoup d'intérêt et nous remercions M. C. Bacarisse de nous l'avoir adressée.

Mlle Clara Barton, que le regretté M. Garfield a nommée présidente de la société américaine de la Croix Rouge de Genève, instituée dans le but de secourir les victimes de la guerre, de la peste, de la famine et d'autres calamités nationales, nous fait l'honneur de nous envoyer, de Dansville, New York, un exemplaire d'un ouvrage que vient de publier la société, dont le siège est à Washington.

On se rappelle que le président Arthur, dans son message, a fortement recommandé l'œuvre au Congrès, qui ne tardera probablement pas à s'en occuper.

Nous tacherons de parler de la brochure dans un très prochain numéro.

Les communications doivent être adressées au "National Association of the Red Cross," Lock Box 23, Washington, D. C.

Malakoff Bitters.—Ces amers ne sauraient être trop appréciés, et nous entendons dire partout qu'ils sont une des meilleures liqueurs dont on puisse faire usage. Pour les personnes débiles, il n'y a rien de plus fortifiant et dans les cas de dyspepsie, il n'y a rien de comparable ou tout au moins de supérieur. Nous en avons eu de maintes preuves en cette ville et dans les campagnes. Les Malakoff Bitters ont rétabli la santé de nombre de gens qui ne comptaient pas qu'elle pût jamais leur être rendue, du moins d'une manière aussi complète, et leur confiance est maintenant si grande que rien ne pourrait l'ébranler. Ces Bitters sont aussi une boisson des plus agréables, ayant une limpidité qui rappelle et un bouquet d'une délicatesse extraordinaire. Nous comprenons parfaitement qu'ils soient devenus pour beaucoup de familles une boisson d'usage domestique et un article de prévoyance et d'approvisionnement indispensable. Les Malakoff Bitters se vendent partout.

Lotta aime les petits marchands de journaux, mais elle préfère les Opera Puffs.

Le premier jour de l'an a été très brillant à Washington, dit un journal. Il y a six mois que le Président Garfield a reçu le coup fatal, et son assassin se réjouit bruyamment de la notoriété qu'il a acquise.

L'observateur des événements qui se passent dans la politique nationale, s'étonne de voir M. Conkling reprendre ses avantages perdus et exercer un pouvoir qui, pour être sécret, n'en est pas moins considérable.

La ville d'Elizabeth, N. J., vient de répudier sa dette. La répudiation fait des progrès, sous l'influence du parti au pouvoir. Il est question de répudiation en Virginie, dans le Minnesota, et partout où ce parti a le contrôle des affaires.

Nos invités français à leur arrivée ont acheté un lot de Cigares Opera Puffs avant d'aller à l'hôtel.—Hommes sensés

—Pour le foie, rien n'égale le Bitter Malakoff

Les médecins de notre ville sont unanimes à reconnaître l'efficacité du Malakoff Bitter comme tonique.

On se demande quand finira le procès de Guiteau et le supplice des membres du jury enfermés, comme des malfaiteurs, depuis plus de quinze jours. Quelques personnes croient qu'il y aura nouvelle audition de cause, ce qui permettrait à l'accusé de déployer sa fécondo et de faire la leçon, non seulement à ses avocats, mais encore au juge Cox qui, par un excès d'amour de la légalité, laisse le meurtrier divaguer à son aise.

L'immigration, en Louisiane, de cultivateurs français de l'Ouest.

Voici l'intéressante lettre que notre très estimé confrère, M. Charles Escudier, propriétaire-éditeur de l'*Etoile d'Ibérie*, nous a fait le plaisir de nous adresser, et que nous avons regretté de n'avoir pas pu insérer aussitôt après l'avoir reçue.

Nile-Ibérie, Lne, 2 janvier 1882.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Messieurs et amis,

Vous me connaissez assez persistant de ma nature; n'est vous dire que je n'ai nullement abandonné le mouvement d'immigration, en Louisiane, des cultivateurs français de l'Ouest.

Vous savez ce que j'ai fait, lors du séjour parmi nous des délégués d'une colonie, il y a quelques mois. J'ai consciemment préparé le terrain, et j'ai aujourd'hui la satisfaction de vous apprendre que j'ai reçu une réponse de ces messieurs, dont un est venu en éclaireur. Je l'ai placé très convenablement, et, de plus, je suis à peu près certain s'ils viennent d'ici au 15 de février, de placer dans des conditions excellentes, une dizaine de familles.

Je dois dire, qu'en général, nos habitants [les Cadjins] d'origine créole ou française cherchent à s'affranchir de l'élément noir et sont disposés à offrir tous les avantages raisonnables, tels que le logement, la terre entourée, les animaux, les outils, quelques vaches laitières, les semences, etc. Presque tous comprennent que, la première année, ni eux ni les nouveaux colons ne feront de bénéfice quelconque, vu l'apprentissage et l'acclimatation forcée de ces derniers, mais cela ne les effraie pas, car ils sont convaincus que, la seconde ou la troisième année, au plus tard, ils couvriront tous leurs frais et auront auprès d'eux un élément qui leur sera utile sous une infinité de rapports.

Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage vous sachant capables de saisir tous les avantages qui doivent en résulter pour le pays et la colonie française.

Afin d'aider encore, s'il est possible, et de faciliter le mouvement, voici ce que j'ai imaginé: Je me propose d'ouvrir, dans mon journal, une colonne spéciale où j'insérai toutes les demandes d'emploi qui me seront adressées, ayant pour but principal l'agriculture et l'immigration; j'y publierai également les propositions que les habitants pourront faire.

Si, maintenant, tous les journaux de la Louisiane veulent faire de même, je suis persuadé, vu la tendance qui se manifeste dans toute notre région, que ce sera la Presse qui aura l'honneur d'établir un courant viril d'hommes utiles, intelligents et industrieux, dont le besoin se fait si vivement sentir parmi nous, et que nous appelons.

Je vous connais trop pour douter, un seul instant, de votre bon vouloir et peux, je l'espère, compter sur vous.

Votre ami,
CHS. ESCUDIER.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Il Trovatore est une de ces connaissances aimées que notre public ne se lasse guère de revoir; il y a là comme un parfum musical qui est dans ses goûts. Cet opéra, l'un des plus heureux du charmeur qu'on nomme Verdi, sera chanté aujourd'hui en matinée, et nous serions fort surpris s'il ne réalisait pas l'une des plus fortes recettes de la trop courte saison théâtrale.

Ce soir *Il Flauto Magico*, la dernière création de Mozart—le chant d'un grand musicien et d'un grand poète tout à la fois.

La Diva.—Nous annonçons la prochaine arrivée de la Patti qui chantera ici, au théâtre St Charles, le 17 et le 19 du courant. Les prix d'admission sont les prix ordinaires, ainsi qu'on le verra dans la colonne de nos annonces d'amusement.

GRAND OPERA HOUSE.—"Patience" a étonné hier soir les amateurs de ce théâtre, qui, après avoir été élevés à l'école des opéras comiques et des opéras bouffes, se trouvent tout à coup en présence de chanteurs disciplinés comme ceux qu'on en eut dans les temples protestants. Il ne faut pas croire pour cela que "Patience" n'est pas une œuvre musicale fort estimable. Elle est pleine de beautés, mais il faut les étudier et en prendre l'habitude. Une fois l'habitude prise, rien ne vous manquera plus pour admirer cette très belle partition qui tient au genre le plus grave et le plus noble du monde. Demain, on donnera "Donna Juanita", des mêmes compositeurs.

THÉATRE St Charles.—On donnera aujourd'hui pour la dernière fois, Le Pionic de Muldoon qui a fait ici une assez bonne semaine et la troupe de Hyde et Behman sera remplacée demain dimanche par Frank Mayo, qu'une troupe dramatique puissante accompagne.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Dernière journée de Lawrence Barrett. Il jouera le rôle d'Yorick en matinée et le "King of Columons" en soirée, et demain dimanche, 8 janvier, le programme sera entièrement renouvelé.

Frank Ross, au No 249 rue Decatur, est extrêmement adroit. Pourquoi? Parce qu'il tient un grand stock d'Opera Puffs. Hommes, jeunesgens, allez-y et faites de même. La fortune favorise le brave.

Le Chickering est un bijou de piano. Il vient d'en être reçu un des plus beaux échantillons pour le marchand bien connu, Philip Werlein, 135 rue du Canal. Instrument et sons réunissent les dernières améliorations de l'art de fabriquer des pianos. C'est un des célèbres Chickering dont qui pour la beauté et la sonorité de son, la légèreté et l'égalité du touchar, n'ont jamais eu de supérieurs. Les pianistes et amateurs de musique intéressées sont invitées à venir admirer ce magnifique instrument. Quel beau cadeau de Noël à faire. Tous les instruments à musique de ce magasin à vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Geneviève Ward ne fume que des Opera Puffs sur la scène, et, à un grand assortiment chez eilé.

On sait que le président Arthur, dans son message au Congrès, a particulièrement insisté sur l'impérieuse nécessité de la reconstruction d'une marine de guerre, non seulement dans le but de protéger nos côtes en cas de guerre, mais encore dans celui de protéger notre commerce, qui s'étend dans le monde entier. Le fait est que notre marine de guerre, comparée à celle des autres nations, est dans un état d'infériorité manifeste et qu'elle ne saurait opposer une résistance sérieuse à une attaque des gros navires blindés de l'Europe. Sans doute, nous sommes en paix avec le monde et nulle puissance n'a intérêt à porter la guerre sur nos côtes, mais il appartient à une nation qui compte cinquante millions d'âmes, et dont le territoire se trouve entre deux océans, de maintenir ses armements maritimes à la hauteur de ceux des autres puissances.

Si le dixième des outrages reprochés à l'Irlande par les journaux anglais, était vrai, l'impossibilité pour l'Angleterre de protéger ses sujets, serait démontrée. Quarante mille soldats occupant le sol irlandais, et, d'après les organes du gouvernement, malgré la présence de cette force, qui dépasse celle avec laquelle l'Afghanistan a été conquis, les outrages continuent. Il y a entre la position actuelle de l'Irlande et celle du Sud, au lendemain de la guerre, une analogie remarquable: C'était pour la protection des citoyens restés fidèles à l'Union que le Sud était mené à la baïonnette; c'est pour assurer la sécurité des sujets de la reine que l'Irlande est soumise à l'état de siège.

Un marchand de cercueils, de Sacramento, Californie, a annoncé des produits comme cadeaux du premier jour de l'an.

☞ Les Chemises de notre ville sont unanimes à reconnaître l'efficacité du Malakoff Bitter comme tonique.

Un terrible désastre.—Un individu qui n'avait pas d'Opera Puffs sur lui, n'a pas pu être admis à entrer dans aucun des Etats-Unis.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Elections complémentaires.

Paris, 3 janvier.—Les collèges électoraux seront convoqués le 29 courant afin de pourvoir aux vacances qui se sont produites à la chambre par suite de décès ou d'invalidations.

Paris, 2 janvier.—Les journaux du soir démentent la nouvelle de la rupture des négociations pour un traité de commerce anglo-français. Le *Temps* dit: "Les commissaires anglais ont déclaré qu'il était nécessaire de référer à leur gouvernement les propositions du nouveau cabinet avant d'y répondre. Le commissaire anglais restant à Paris continuera les négociations avec M. Rouvier, ministre du commerce, sur les autres questions."

Le traité de commerce anglo-français.

Londres, 3 janvier.—*Le Standard* a reçu le télégramme suivant de son correspondant à Paris: "D'après nos renseignements, puisés à des sources autorisées, nous croyons que si la France ne fait pas de propositions plus libérales, il n'y a pas lieu d'espérer qu'un traité de commerce puisse être conclu."

La dernière faillite à Bordeaux.

Paris, 3 janvier.—*Le Soir* écrit: "La maison de banque J. J. Pigneneau à Bordeaux, qui a récemment fait faillite, n'était en réalité autre chose qu'un syndicat de banquiers ayant constitué un capital de 5,000,000 de francs. Les pertes connues s'élèvent à 3,000,000 fr. Cette faillite est la conséquence de celle de la maison Charrol de Bordeaux et de Calcutta."

Sarah Bernhardt à St-Pétersbourg.

Paris, 3 janvier.—On dit que Mlle Sarah Bernhardt recevra 500,000 francs pour prix de son engagement à St-Pétersbourg.

Une expédition Russe.

Saint-Pétersbourg, 3 janvier.—Les membres de l'expédition russe organisée par la Société impériale de géographie, sont partis le 18 décembre pour l'embouchure de la Léna. Ils resteront une année entière sur les bords de l'Océan arctique. Par renvoi de cette l'expédition la Société remplit les obligations contractées envers la commission Polaire internationale.

Les chemins du fer en France.

Le discours prononcé à la cérémonie d'inauguration du chemin de fer de Périgueux à Biberac, par l'honorable M. Leseguilier, sous secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, est d'une importance très-grande, dit la *République française*. Désormais on peut considérer comme certain que la France, au point de vue des voies ferrées, reprendra beaucoup plus vite qu'on ne le pensait le rang qui lui appartient vis-à-vis des autres nations et que la plupart des communes encore privées de chemins de fer seront vivifiées beaucoup plus tôt qu'on ne l'espérait par l'achèvement de ce qu'on peut appeler le réseau rural.

Le système de chemins de fer que tout le monde connaît et qui comprend une même force des rails avec un même écartement, n'est point le seul employé. Il y a d'abord le petit chemin de fer établi sur l'accotement des routes. On en voit une curieuse application dans le Nord pour le transport des betteraves ancrières à travers plusieurs cantons. Il y a le chemin de fer à voie étroite, à courbe d'un rayon moins étendu, à rampe plus rapide que les chemins du réseau français. Ce système a été de bonne heure appliqué en Ecosse et n'a pas peu contribué à augmenter la richesse de cette contrée peu favorisée de la nature mais dont le régime économique est si remarquable. Puis vient le type qui a servi à l'établissement de notre réseau d'intérêt général. Enfin, en dernier lieu, le chemin à large voie servant de passage à des trains énormes pareils à une ville en mouvement. Ce type est celui du chemin qui va de New-York à San-Francisco.

Le chemin de fer, comme tout instrument, doit être proportionné au service qu'on en attend. Le chemin sur routes se propage dans les pays d'usines. Quand sera terminé le tunnel sous la Manche, il n'est pas douteux qu'une large voie pareille au Transcontinental américain ne finisse par compte charge de Londres ou de Liverpool à Marseille les marchandises anglaises à destination des Indes. Quel système convient à l'achèvement de notre réseau national? L'honorable M. Leseguilier l'a déclaré: le système de la voie étroite. Le choix est logique. On a commencé, en matière de voie de terre, par les routes nationales et départementales; puis sont venus les chemins vicinaux, moins coûteux, plus modeste, mais rendant d'inappréciables services entre les mailles de l'autre réseau. Les chemins de fer à voies étroites joueront le même rôle aux mailles des lignes construites d'après le système actuel. Et voyons où nous conduit ce choix conforme à la logique, au bon sens.

L'économie sera énorme, et c'est de milliards qu'il s'agit; moins souvent on aura besoin d'ouvrir le grand-livre, moins lourd sera le budget spécial des chemins de fer en construction, qui est une annexe du budget du ministère des travaux publics. Une dépense moindre appelle avec elle une plus grande promptitude dans les travaux, chose précieuse, car le retard dans la construction et dans l'exploitation représente un retard dans l'augmentation de la richesse qu'espèrent les pays traversés: c'est donc une perte véritable. M. le sous-secrétaire d'Etat a promis d'apporter dans l'application du système nouveau qu'il propose, toute son énergie; il faut l'en remercier. Ne s'agit-il pas de l'intérêt des populations rurales, de ces populations qui sont un des fermes soutiens de la République?

Le projet de creuser un canal du fleuve au lac Borgne de M. Cowden, rencontre un ardent adversaire dans le "Courier Journal" de Louisville. D'après ce journal, la mise à exécution de ce projet équivaudrait à la destruction de la navigation du bas Mississippi et ferait un tort immense au commerce de la Nouvelle-Orléans. Les digues, privées de l'eau nécessaire, ne permettraient plus aux gros navires de franchir les passes. Et M. Cowden demande $790,000 pour accomplir son œuvre. La feuille ajoute que la partie de la population fixée sur les bords du Mississippi ne permettra pas la réalisation de l'idée folle de M. Cowden.

Il paraît que de jouer sur les "futures" offre de graves dangers pour les spéculateurs en général. Un journal de Louisville constate que la baisse survenue dans le prix du coton a fait perdre plus de deux cent mille dollars aux "operators" de la ville de Louisville.

Privé d'un grand plaisir en ne fumant pas des Opera Puffs.

Le Progrès militaire annonce que M. le général Campenon fait examiner en ce moment, par les différentes directions du ministère, les projets de loi soumis aux Chambres par ses prédécesseurs, concernant le recrutement, l'administration de l'armée et l'avancement. Le ministre veut présenter à la rentrée des Chambres le 12 janvier prochain, un ensemble de propositions qu'il aura soumis au préalable à la sanction du conseil supérieur de la guerre. Le service de trois ans, l'institution du service obligatoire pour tous, la création de primes de rengagement pour l'armée d'Afrique, la constitution d'une artillerie de forteresse, l'unification et l'amélioration des soldes d'officier, la péréquation de l'avancement seront les bases des projets de loi révisés.

Il est question au ministère de l'intérieur de rétablir les commissariats de police cantonaux. Les préfets viennent d'être invités, par une circulaire du cabinet du ministère, à donner leur avis sur le rétablissement de ce service pour lequel M. Waldeck Rousseau aurait une préférence marquée.

Le ministre de l'intérieur prépare un régime de rattachement à l'administration centrale qui serait, en fait, l'annihilation des administrations préfectorales. Cette transformation aurait pour but de faire des préfets de simples agents administratifs qui ne seraient chargés que de la mise à exécution des ordres qui leur seraient envoyés directement par le ministère de l'intérieur.

Le président Arthur a reçu, le 1er janvier, les membres du corps diplomatique, les sénateurs et les représentants, les fonctionnaires, les officiers de l'armée et de la marine, et une foule de citoyens. Les honneurs des salons présidentiels ont été faits par les dames des chefs politiques au pouvoir. Tous les membres du cabinet assistaient à la réception.

Afin de protéger le président Arthur, la Maison Blanche est constamment gardée par la police. Le président lui-même, quand il sort, est suivi d'officiers de police en costume civil.

Le bureau municipal de la ville de New-York vient d'établir le budget des dépenses pour l'année qui commence; il est fixé à $30,290,030. Parmi les différents items d'allocation, nous remarquons les suivants: $1,000,000 pour maintenir la propreté des rues; $3,500,000, pour l'instruction publique; $1,005,586 pour les institutions de charité.

M. John Priest, (de St-Louis,) qui a eu l'entrevue avec M. Tilden, dit que ce dernier ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles. M. Tilden lit beaucoup. Il sait ce qui se passe dans le monde aussi bien que le secrétaire d'Etat. Il est adjoint à tout—aux questions de la morale comme à celles de la politique.

Quel charmant garçon que Frank Ross, le propriétaire du magasin de cigarettes de première classe, No 249 rue Décatur. Il tient 2 milk Opera Puffs constamment en main.

Décédée lundi, le 2 janvier 1882, à 9 heures de l'après midi, dans la paroisse Lafourche, à la résidence de son père François de F. Farra, Mlle CÉCILIA ERNESTINE FARRA, native de la Nlle-Orléans.

Décédé hier matin, à 8 heures, FRANÇOIS MONTIEU. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, Joseph L. Montieu, et des familles Fortier et Dumaillière, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI à 3 1/2 heures p. m. Maison mortuaire No 138 rue Champs-Elysées.

JAMES S. KNAPP,
Chirurgien dentiste;
A transporté son cabinet du No 15, rue Banana, au No 112 rue du Canal, coin St-Charles.

Le Dr Knapp réfère le public à ses nombreux clients pour témoigner de son habileté dans toutes les opérations qui remettent de ses arts. Il extrait les dents sans douleurs et les nettoie parfaitement, le mercredi, de 2 h. à 4 h., et le dimanche, de 9 h. à 11 h.

Quand on veut conserver ses dents, on exerce beaucoup de discernement dans le choix du dentiste auquel on s'adresse, et on n'hésitera pas que la douleur vous force d'aller le voir.

7 janv—6m.

A vendre

UN CAFÉ faisant de bonnes affaires et bien situé dans le Sixe District. S'adresser au No 45 Passage de la Bourse.

7janv—2f.

Société Italiana di Mutua Beneficenza.

I soci sha fanno parte della sud: sono informati, che DOMENICA 8 corrente vi sarà riunione generale trimestrale a norma dello statuto, e si pretenderà alla elezione degli ufficiali pel corrente anno 1882 nel solito locale della Società No 132 via Chartres.

Per ordine del Pres.
JOHN MOCHI.
E. TROIA, Segretario. 6 jan—3f

L'assemblée annuelle de la Société des Orphelines aura lieu à l'Asile Forstall, LUNDI, 10 janvier 1882, de midi à 2 heures de l'après midi.

MRS H. G. HODGSON,
6janv—10f Secrétaire.

P. L. Cusachs,
DROGUISTE,
158 rue du Canal, coin Baronne.
Drogues pures, Produits chimiques, Médicaments brevetés, etc.
Eaux minérales. Médicaments homeopathiques et spécifiques de Humphrey, américains et importés: assortiment complet de Médicaments homeopathiques de Humphrey. Eaux de Cologne de Farina. Essences de Piver, Pinaud, etc. Brosses à dents, Brosses à cheveux, Articles de toilette en grande variété, et de première fraîcheur. Blair's Pulmonic Syrup pour rhumes, toux, etc. Carbolic Salve de Blair.
Elixir de Calisaya et de fer (excellent tonique) Huile de foie de morue au Phosphate de chaux. Grand assortiment d'éponges, grandes éponges extra-fines.
Toutes nos drogues et tous nos médicaments sont de qualité supérieure et absolument purs et frais.
Le Département des Prescriptions et le Laboratoire sont sous la direction du Chimiste bien connu
R. N. GIRLING
158 rue du Canal, coin Baronne.
6 jan—

AVIS.

ON DEMANDE un associé dans un établissement situé dans un des meilleurs quartiers de la ville faisant de bonnes affaires. Une dame ou un monsieur pourrait aussi bien gérer dans l'administration.
S'adresser par la poste à "Proposition A V T," en ville.
6 janv—5f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.—MM. les Sociétaires résidant dans les limites désignées sous le nom de "paroisse supérieure de la ville" sont informés que pendant l'absence de la ville du Dr F. de Rosidès, ce service sera fait par le Dr E. J. Miéton M. D. Lafayette, coin Poydras et Baronne.
Ses consultations ont lieu à sa résidence, 148 rue Hôpital, de 1 à 3 heures P. M.
Par ordre du Président,
ANT. CARRIÈRE.
L. SIMON, Secrétaire. 5 janv—7f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont priés d'assister aux réunions de la Direction du bal de la société qui est lieu à l'Asile tous les VENDREDIS à 7 heures du soir.
M. le Président compte sur le bienveillant concours des membres pour assurer le succès de notre fête, qui aura lieu le SAMEDI 16 mars prochain.
Par ordre du Président,
ANT. CARRIÈRE.
L. SIMON, Secrétaire. 4janv—3f.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allebosset, de Saint-Vilme
Aimé, F D
Barbiot, Baptiste
Blanchard, Jean-Baptiste
Bidegaray, Jean
Baboock, Clément Raymond
Biller, Charles
Bordes, Vve Marie-Anne Dalis
Briere, H
Brugues, Joe
Chaubet, Anne
Claverie, Pascal
Claverie, Dominique
Claverie, Dominique
Charon, Aug
Cholet, Raoul
Cambion, François
Cazaunis, Louis et Edouard
Constantin (Marin) voir Frax
Dejlet
Desgranges, Gilbert
Dessiat, Mr et Mme
Dumiant, Paul
Dérez, Leo
Dupuy, Dominique
Fabaron, Eugène
Gagnol, Jean
Giraud, Jean
Gourret ou Pourat, Edouard
Garrot, Pierre
Gons, Jean-Baptiste
Victor
Jayet, Claude Gaspard
Jougla, Dominique Albert
Justy, François
Laborrère, Jean Grand
Laporte, Jean Joly
Larré, Etienne
Lenoir, Adolphe
Leone, Félix
Loquet, Charles
Marc, Dubon
Maurezy, Laurent
Malibet, D
Martidat, François
Mingos, les époux Ma'ric, Louis
Ouaille, Jean
Philastre, Mlle Eugénie
Pisco, Bernard
Pées, Jean
Pourat ou Gourret, Edouard
Frax (Marin) voir Constantin
Picard, Léon
Rallemand, Terrasse
Serrat, Vve
Sintes, Léon
Vinsens, Bénard
Vignes, Mr et Mme

Le soussigné, reconnaissant du bienveillant patronage reçu jusqu'à ce jour, désire aviser ses vieux clients et amis et le public en général, qu'il continuera à faire tous ses efforts pour mériter leurs faveurs, par l'usage de
Vins et Liqueurs de premier choix
A ses établissements bien connus sous l'hôtel St. Charles et au No 1 1/4 rue Bourbon, près Canal, ainsi qu'à son entrepôt No 53 rue St. Charles.
Sa santé, beaucoup améliorée, lui permet maintenant de recevoir personnellement ses amis et clients, tous les jours de 10 heures à 2 heures, aux établissements ci dessus mentionnés ou à son salon de Billards, à l'Hôtel St. Charles.
Par de récentes importations, il a considérablement augmenté son STOCK déjà très bien assorti de VINS et LIQUEURS de provenance étrangère et du pays; et il est en mesure de fournir aux familles et aux établissements de la ville et de la campagne, les meilleurs articles dans son genre, à des prix très modérés.
Il a toujours et même tous les articles et accessoires pour Billards.
A partir du 1er janvier 1882, Messieurs John R. McEnery et John Bruns auront un intérêt dans mes aff